Fiche de Données de Sécurité Selon Règlement (CE) 1907/2006



1270 Cuivre(II) Sulfate 5-hydrate

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination:

Cuivre(II) Sulfate 5-hydrate

Synonyme:

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119520566-40-XXXX

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

1.3 Identification de la société ou compagnie:

PANREAC QUIMICA S.L.U.

C/Garraf 2

Polígono Pla de la Bruguera

E-08211 Castellar del Vallès

(Barcelona) Spagne

Tel. (+34) 937 489 400

e-mail: product.safety@panreac.com

1.4 Téléphone d'urgence:

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

Tel.: (+34) 937 489 499

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange.

Classification Règlement (CE) nº 1272/2008.

Acute Tox. 4

Eye Irrit. 2

Skin Irrit. 2

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver...soigneusement apres manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un medecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

N Dangereux pour l'environnement R50/53 Xn Nocif R36/38 R22

Pour le texte complete des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

3. Composition/Information des composants

Dénomination: Cuivre(II) Sulfate 5-hydrate

Formule: CuSO₄.5H₂O M.= 249,68 CAS [7758-99-8]

Numéro CE (EINECS): 231-847-6 Número d'indice CE: 029-004-00-0

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119520566-40-XXXX

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Provoquer des vomissements. Recourir à l'assistance

d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Ceux appropriés au milieu.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

Ne sont pas connues.

5.3 Risques particuliers:

Incombustible. En cas d'incendie, il peut se former des vapeurs toxiques de

5.4 Equipements de protection:

Vêtements et chaussures adéquates.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Ne pas inhaler la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser à sec et déposer dans des conteneurs pour résidus, pour leur élimination postérieure, conformément à la legislation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Sans indications particulières.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Ambiance sèche. Température ambiante.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

Sans indications particulières.

8.2 Contrôle limite d'exposition:

: Données non disponibles.

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière, utiliser un équipement respiratoire approprié.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

8.7 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Solide Couleur: bleu Granulométrie: N/A Odeur: Inodore. pH: 4 (50g/l)

Point de fusion/point de congélation: N/A Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

N/A

Point d'éclai:

N/A

Inflammabilité (solide, gaz):

N/A

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

N/A

Pression de vapeur: N/A Densité de vapeur: N/A

Densité relative:

N/A

Solubilité:330 g/l dans eau20 °C Coefficient de partage: n-octanol/eau:

N/A

Température d'auto-inflammabilité:

N/A

Température de décomposition: au-dessus de 110 °C

Viscosité: N/A

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être evitées:

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.2 Matières devant être evitées:

Hydroxylamine.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de soufre.

10.4 Information complémentaire:

En cas d'échauffement, le produit perd de l'eau de cristallisation.

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

LD L0 oral man : 50 mg/kg (en ce qui concerne la substance anhydre)

LD L0 oral hmn: 1.088 mg/kg

LD50 oral rat: 300 mg/kg (en ce qui concerne la substance anhydre)

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Par inhalation de la poussière: Irritation des muqueuses toux difficultés respiratoires L'inhalation de grandes quantités de vapeurs métalliques peut provoquer de la fièvre. En contact avec la peau: Irritations Par contact oculaire: conjonctivite troubles de la vision Par ingestion: maux d'estomac vomissements troubles intestinaux hypotension tachycardies collapsus acidose Après une période de latence: mort

12. Information Ecologique

12.1 Toxicité:

12.1.1 - Test EC50 (mg/l):

Bactéries (Photobacterium phosphoreum) (Cu) 0,27 mg/l.

Ext. tox.

Bactéries (Cu) 1 mg/l

Classification: Ext. tox.

Algues (Cu) 1 mg/l

Classification: Ext. tox.

Protozoaires: (Cu) 1 mg/l

Classification: Ext. tox.

Poissons (Cu) 1 mg/l

Classification: Ext. tox.

Poissons (C. auratus) (Cu) 0,01 mg/l

Classification: Ext. tox.

Bivalves. (Cu) 0,55 mg/l

Classification: Ext. tox.

Huîtres. (Cu) 0,1 mg/l

Classification: Ext. tox.

12.1.2. - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique

Elevé

Risque pour le milieu terrestre

Moven

12.1.3. - Observations:

Hautement toxique dans toute la chaîne trophique.

Effet écotoxique important dans des milieux aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité :

12.2.1 - Test:

12.2.2. - Classification sur dégradation biotique :

DBO5/DCO

Biodégradabilité

12.2.3. - Dégradation abiotique selon pH:

12.2.4. - Observations:

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

12.3.1. - Test:

12.3.2. - Bioaccumulation:

Risque

12.3.3. - Observations:

12.4 Mobilité dans le sol :

Données non disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Données non disponibles.

12.6 Autres effets possibles sur l'environnement:

Ne pas faire pénétrer dans les sols et les nappes aquifères.

DONNÉES BASÉES sur les composants de la preparation (composés solubles de cuivre)

13. Considérations sur l'élimination

13.1Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets. Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

.

13.2Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

.

14. Information relative au transport

Terrestre (ADR):

Dénomination technique: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

UN 3077 Classe: 9 CONTAM. MAR PELIG.M.AMB Groupe

d'emballage: III (E) Maritime (IMDG):

Dénomination technique: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

UN 3077 Classe: 9 CONTAM. MAR PELIG.M.AMB Groupe

d'emballage: III Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: Matière dangereuse du point de vue de

l'environnement, solide, n.s.a.

UN 3077 Classe: 9 CONTAM. MAR PELIG.M.AMB Groupe

d'emballage: III

Instructions de l'emballage: CAO 956 PAX 956

15. Information réglementaire

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

16. Autres informations

Autres conseils de prudence

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment a l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 Traitement specifique (voir sur cette etiquette).

P330 Rincer la bouche.

P332+P313 En cas d'irritation cutanee: consulter un medecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un medecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P391 Recueillir le produit répandu.

Étiquetage (65/548/CEE ou 1999/45/CE)

Phrases R:	R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R22 Nocif en cas d'ingestion.
Phrases S:	 S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. S22 Ne pas respirer les poussières.

Numéro et date de la révision: 4 15.09.2011

Date d'édition: 15.09.2011

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les

paragraphes: 15

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.